

FICHE PROJET

ETUDE ARS-USSIF

« Handigyneco en pratique : intervention de sages-femmes en établissements médico-sociaux »

Quel est l'objectif stratégique de l'étude ?	Améliorer l'accès aux soins gynécologiques pour les femmes en situation de handicap accueillies en établissements médico-sociaux (ESMS) en Ile-de-France.
Quelles sont les priorités de cette étude ?	<p>Cette étude a 3 objectifs opérationnels :</p> <p>1-Faciliter l'accès aux soins gynécologiques grâce à la mise en place de consultations individuelles auprès des femmes handicapées, pour des missions de prévention et de dépistage (sexualité et contraception, hygiène, dépistage des MST, cancérologie) dans une démarche « d'aller-vers ».</p> <p>La sage-femme devra également aider au repérage des ressources sur le territoire de chaque ESMS concerné, afin de faciliter l'accès aux soins gynécologiques des femmes (dans une dimension de gradation des soins), en lien avec les professionnels de l'établissement et ceux du territoire.</p> <p>2- Informer et former/accompagner sur la nécessité d'un suivi gynécologique tout au long de la vie (hygiène, sexualité, contraception, ..), d'une part les femmes en situation de handicap et d'autre part les professionnels des ESMS.</p> <p>3-Appréhender la thématique de la Violence Faite aux Femmes (VFF) au sein des ESMS participant à l'expérimentation.</p>
Qui est concerné par l'étude ?	<p>Toutes les femmes en situation de handicap accueillies dans des ESMS d'Ile de France, pour les actions de dépistage/prévention et soins.</p> <p>Tous les usagers en situation de handicap (hommes et femmes) et les professionnels de l'établissement, pour les actions d'information et de formation sur la vie affective et sexuelle et sur la violence faite aux femmes.</p>
Où va avoir lieu cette étude ?	<p>Cette étude sera déployée dans différents ESMS (notamment MAS, FAM et IME) en Ile-de-France.</p> <p>Ces ESMS seront sélectionnés dans des territoires ayant des caractéristiques différentes, plus ou moins bien dotés en gynécologues et en sages-femmes libéraux. Ces territoires sont en cours de sélection.</p>
Quelle est la durée de l'étude ?	<p>Démarrage : mai –juin 2018.</p> <p>Deux phases de déploiement prévues : phase 1 de juin à décembre 2018 ; puis phase 2 de janvier à décembre 2019.</p> <p>Fin de l'étude prévue en juin 2020.</p>
Quelles seront les missions des sages-femmes ?	<p>Différentes actions seront mises en place afin de répondre aux objectifs de l'étude.</p> <p>Les sages-femmes formées réaliseront au sein des ESMS des consultations gynécologiques individuelles auprès des femmes en situation de handicap. Dans le cadre de ces consultations, des actes de soins seront réalisés (frottis, TV, ...). Cette consultation sera aussi un moment d'échange sur des thématiques en lien avec la prévention en santé</p>

	<p>sexuelle (contraception, hygiène, autonomie, IST, vie affective et sexuelle, consentement, désir de grossesse...).</p> <p>Ces consultations seront complétées par des ateliers collectifs d'information destinés aux usagers (femmes et hommes) et aux professionnels de l'établissement. L'objectif de ces ateliers est d'échanger sur le parcours gynécologique, la vie sexuelle et intime, les violences, le consentement, les questionnements de chacun face à ces thématiques et enfin sur les ressources existantes pour y répondre.</p>
<p>Quelles compétences sont nécessaires pour participer à cette étude ?</p>	<p>La participation des sages-femmes à ce projet nécessite d'avoir une compétence en suivi gynécologique, sous la forme d'une formation courte ou d'un diplôme universitaire.</p> <p>Néanmoins, une formation de 2 jours sera organisée avant d'aller sur le terrain afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter les objectifs et les actions de l'expérimentation ; - d'informer les sages-femmes sur les spécificités de chaque handicap et de l'examen gynécologique pour les femmes en situation de handicap ; - les sensibiliser aux attitudes et outils du counseling (écoute, absence de jugement, empathie et questions ouvertes, reformulation, silence). <p>Cette formation vous aidera lors des consultations mais aussi pour animer les ateliers collectifs.</p>
<p>De quels outils chaque sage-femme va-t-elle disposer pour cette étude ?</p>	<p>Des outils d'aide à la réalisation des actions auprès des femmes en situation de handicap, notamment des outils numériques tels que SantéBD, mais aussi des guides ressources, des films ou encore des pictogrammes seront mis à disposition des sages-femmes dès le début de l'expérimentation. Ils pourront être évolutifs selon les besoins.</p> <p>Des outils spécifiques d'aide au dépistage et à l'orientation des femmes victimes de violence sont également prévus, en lien avec les ressources existantes sur les territoires.</p> <p>Par ailleurs, les sages-femmes participant au projet s'engagent à transmettre des données consolidées et anonymisées concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les données relatives aux femmes vues en consultations (nombre, données de l'examen gynécologique, et suite de chaque consultation) ; - et celles relatives aux ateliers (usagers et professionnels) ; <p>Un tableau de bord informatisé de suivi de l'expérimentation sera créé à cet effet.</p>
<p>Quelle va être la participation effective de chaque sage-femme ?</p>	<p>Afin d'assurer une continuité des soins et favoriser des liens de confiance à la fois pour les femmes mais aussi pour les professionnels de l'établissement, il est proposé qu'une sage-femme intervienne dans deux ESMS. Au sein de chaque ESMS, sur la durée de l'étude, chaque sage-femme effectuera 5 vacations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 vacations de consultations individuelles (3 consultations par vacation) ; chaque vacation d'une durée moyenne de 3h30 ; - et 2 ateliers d'information des usagers et des professionnels ; chaque atelier avec une durée de 3 heures au total (2h pour les professionnels et 1h pour les usagers). <p>La sage-femme participera aussi au repérage des ressources sur le territoire de son intervention. Ces informations permettront d'alimenter l'annuaire des ressources régionales d'offre en soins gynécologiques dédiée aux femmes en situation de handicap, et aideront à leur orientation.</p>
<p>Modalités organisationnelles</p>	<p>Les modalités organisationnelles du déploiement de l'étude dans chaque établissement seront définies d'un commun accord entre les sages-femmes et les établissements médico-sociaux.</p> <p>Elles prévoient notamment l'élaboration d'un planning de consultations et d'ateliers, la fourniture du matériel (dont celui nécessaire pour les examens gynécologiques), ainsi que la saisie des données médicales.</p> <p>Les sages-femmes, avant le démarrage de l'étude, bénéficieront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une formation préliminaire proposée dans le cadre du projet : spécificités des handicaps et sensibilisation aux outils du counseling ;

	<ul style="list-style-type: none"> - D'une rencontre préalable avec les responsables de la structure et la chargée de mission afin de d'organiser le déploiement des consultations et des ateliers ; - D'outils d'aide à la consultation fournis dans le cadre de l'étude : dossier médical, ressources du territoire (annuaire), tableau de bord de l'activité (actes, nombre de consultation...), guides ressources, outils de communication spécifique. Un modèle de dossier médical sera proposé, les sages-femmes possédant déjà un dossier informatisé pour leur exercice libéral pourront utiliser ce dossier. - Du matériel pour la consultation et pour l'enregistrement des données (sous la forme d'un tableau de bord partagé).
Quels vont être les actes effectués lors d'une consultation de gynécologie * ?	<ul style="list-style-type: none"> • Actes réalisés <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen clinique : examen général (poids, taille, tension artérielle) ✓ Examen abdominal : inspection, palpation ✓ Examen périnéal ✓ Examen au spéculum : + /- prélèvement vaginal ✓ Frottis ✓ Toucher vaginal ✓ Toucher rectal (si besoin) ✓ Examen sénologique : inspection et palpation • Prescriptions : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prescription d'une contraception (régulière ou d'urgence) ✓ Prescriptions au décours de la consultation d'examens complémentaires : bandelette urinaire, bilan métabolique, bilan hormonal, bilan hémostase, bilan échographique... • Autres actes <p>*Actes à définir et à adapter selon les besoins de chaque femme</p>
Comment sera rémunérée cette étude ?	<p>Ce projet est entièrement financé par l'Agence régionale de santé d'Ile de France.</p> <p>Les modalités de rémunération prévues pour les missions des sages-femmes sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 euros par consultation individuelle, en plus de la tarification usuelle de la consultation - 150 euros par atelier de formation/information (durée d'un atelier : 3h-3h30) <p>En fonction du statut de la sage-femme, il sera possible de vous renseigner auprès de la personne en charge du projet.</p>
Quels impacts sont attendus ?	<p>1-Amélioration du suivi gynécologique des femmes en situation de handicap accueillies en ESMS ;</p> <p>2-Amélioration de l'organisation de la prise en charge gynécologique au sein de chaque ESMS participant à l'étude (coordination, partenariats, conventionnements, contacts, annuaire des ressources disponibles sur le territoire) ;</p> <p>3-Modification des pratiques professionnelles des sages-femmes ;</p> <p>4-Satisfaction des différents acteurs concernés : femmes handicapées, familles, professionnels des ESMS, sages-femmes.</p> <p>A terme, il est prévu un déploiement plus large de ces nouvelles pratiques professionnelles des sages-femmes en Ile-de-France.</p>
Autres ressources mises à disposition pour les consultations et les ateliers	<p>En plus de la formation initiale prévue pour toutes les sages-femmes, une banque de données sera mise à votre disposition pour vous aider tout au long de cette étude. Cette banque de données comportera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des outils d'aide à l'information des usagers(es) et à la formation des professionnels : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plaquettes d'information : SantéBD, J'accède.com, Médipicto... ✓ Planches anatomiques ✓ Guides ressources RSPP

	<ul style="list-style-type: none"> • Des documents audiovisuels : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur la Violence Faite aux Femmes (documents du RSPP, films de FDDA et libre terre de femmes) ✓ Sur la Vie Affective et Sexuelle • Des ressources sur l'offre gynécologique (et autre) du territoire concerné par l'expérimentation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Guides ressources RSPP ✓ Livrets Planning Familial ✓ Annuaire Handigynéco ✓ Annuaire PMI disponibles ✓ Lien vers des associations spécifiques (CRAIF, FDFA, associations pour les violences faites aux femmes) • Des outils d'aide à l'animation pour les ateliers et lors des consultations individuelles : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le counseling ✓ Photolangage ✓ Vidéos
<p>Quel sera votre interlocuteur tout au long de l'étude?</p>	<p>L'ARS a formalisé un partenariat avec l'USSIF (Union Soins et Services d'IDF) en vue de mettre en œuvre cette étude. L'USSIF gère 49 établissements sanitaires et médico-sociaux principalement en IDF.</p> <p>Une cheffe de projet a été recrutée pour piloter et organiser cette étude.</p> <p>Elle sera votre interlocutrice tout au long de votre mission.</p> <p>Contact : Sabrina HEDHILI, cheffe de projet de l'Etude « Handigyneco en pratique : intervention de sages-femmes en établissements médico-sociaux ».</p> <p>Coordonnées : 06.69.51.55.62 / shedhili@ussif.fr</p> <p>Enfin, une équipe projet et un comité de suivi sont également constitués pour la durée de l'étude.</p>